

Toulouse, le 17 mai 2005

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE MIDI-PYRENEES
Service régional de l'environnement industriel
12, rue Michel Labrousse - 31107 Toulouse Cedex 09

Eléments d'information sur les odeurs : zone

Affaire suivie par : Alain BARAFORT
Tél : 05.62.14.90.39 – Fax : 05.62.14.90.00
alain.barafort@industrie.gouv.fr

chimique sud de Toulouse - zone Nord de Toulouse

1 - Introduction

Déterminer la source d'une odeur est complexe. Les odeurs mettent en jeu des molécules qui se libèrent, et agissent entre elles. Mais la gêne provoquée par les odeurs dépend du temps, de la sensibilité, et d'affects qui n'appartiennent qu'à une seule personne, de ce fait, la perception des odeurs est très variable selon les individus.

1 - Zone chimique Sud de Toulouse

Les quartiers d'Empalot, de Croix de Pierre, des Oustalous, d'où proviennent les plaintes, sont denses et urbanisés. Si la société Isochem est identifiée par les habitants de ces quartiers, dans la zone industrielle Thibaud sont implantées d'autres entreprises industrielles susceptibles de rejeter des substances odorantes comme par exemple, Sanofi, Technal, ou encore Rouleau Guichard.

Les plaintes des habitants sont récurrentes depuis le premier semestre 2004 : une première vague a eu lieu durant le mois de février, une seconde durant les mois de juillet et août et, plus récemment, les 19-22 octobre 2004 et 4 novembre 2004. La fréquence des plaintes, et le nombre de personnes incommodées, sont tels qu'il est nécessaire de déterminer les sources et d'engager les émetteurs responsables dans une amélioration des productions. Toutefois rien aujourd'hui ne permet d'avancer que les origines des odeurs de février 2004, de l'été et de l'automne 2004 sont identiques.

Les plaintes ont été toutes enregistrées par la DRIRE (soit au téléphone, soit par courrier) et systématiquement transmises à la société Isochem pour analyse et comparaison avec les substances et produits en cours de fabrication ou d'utilisation sur le site. Certains membres du SPPPI ont été reçus par la DRIRE pour exposer leurs griefs et leurs problèmes. Le problème des odeurs a été abordé lors des commissions locales d'information et de prévention du pôle chimique Sud des 24 mai 2004 et 27 septembre 2004.

Le directeur de l'établissement Isochem reconnaît que certains des produits utilisés ou fabriqués sur le site de Toulouse génèrent des odeurs. Toutefois rien ne relie



aujourd'hui indubitablement les jours où les plaintes survenaient et le fonctionnement réel des ateliers d'Isochem. Inversement rien ne permet de dédouaner complètement Isochem. Les ateliers fonctionnant par bâchée, la multiplicité des produits et des process utilisés ne rendent pas aisé le travail d'identification.

Des inspecteurs de la DRIRE se sont déplacés au cours des épisodes d'octobre et de novembre sans constater sur le site d'Isochem d'odeurs particulières alors même que les services de la protection civile enregistraient de nombreuses plaintes.

A la demande de la DRIRE, Isochem a confié à l'ORAMIP le soin de mesurer par quart d'heure horaire les composés soufrés. L'ORAMIP a installé, depuis le 4 novembre 2004 et pour trois à quatre mois, un appareil de mesure dans une station fixe chemin des Etroits. Cet appareil permet de mesurer des molécules qui contiennent un atome de soufre, il ne permet pas de mesurer l'ensemble des molécules odorantes potentielles.

L'origine probable des odeurs au cours du premier semestre provenait des opérations d'évacuation par le groupe SNPE de résidus et substances datant de la remise en service de l'établissement.

Concernant l'épisode du 17 au 20 octobre 2004. Isochem a enregistré plusieurs plaintes de riverains. Un inspecteur des installations classées s'est rendu le 20 octobre 2004 sur le site. L'industriel n'a pas relevé de dysfonctionnement sur son site à cette date. Il a été constaté également ce même jour, la présence de feux de matériaux sur des terrains situés au nord de Grande Paroisse (terrain anciennement utilisé par la société SERMI). Ces foyers ont été remarqués par plusieurs personnes sur la période du mardi 19 octobre au vendredi 22 octobre .

Toutefois, les pompiers également présents sur le site le 20 octobre ont estimé que le phénomène pouvait également venir d'un atelier d'Isochem, atelier utilisé actuellement à la production du CPDCE (1.2 Cyclopentanedicarboxylate d'éthyle).

Les odeurs ressenties proviennent sans doute de ces deux sources.

La production de CPDCE avait commencé début septembre. C'est la troisième campagne de fabrication de ce produit, le CPDCE est un diester d'éthyle et présente une légère odeur. Le 19 Septembre 2004 avait débuté la distillation des premières opérations du produit brut obtenu. Les deux campagnes précédentes avaient été réalisées en 2003 dans les mêmes conditions.

La synthèse du produit a été achevée le 21 octobre 2004 et la distillation a été terminée fin octobre.

Le jeudi 21 octobre 2004, deux cadres de l'usine ont réalisé une ronde rue Bernadette (lieu principal des plaintes), et dans le quartier avoisinant, et n'ont pas constaté d'odeurs. Plusieurs plaintes ont été également reçues par l'exploitant le vendredi 22 octobre.

A la demande de l'inspection des installations classées une fosse de rétention suspectée par les pompiers, a été vidangée, curée et les effluents ont été envoyés en centre de destruction.

Par ailleurs, les événements de la pompe à vide, qui est utilisée pour la distillation, sont envoyés à la cheminée, comme beaucoup d'effluents gazeux du site, et ce après condensation des vapeurs. Dans le cadre d'un investissement sur l'atelier concerné, la

mise en place de colonnes d'abattage sur les effluents de la pompe à vide a été programmée et réalisée.

Concernant les plaintes enregistrées le 5 novembre 2004 par Isochem, Les fabrications de cette période concernaient le perchlorate d'ammonium, un carbonate chloré sur FA, un carbazate de benzyle sur N2 qui ne dégage aucun gaz, une recristallisation de l'amiodarone sur l'atelier pharma. Le CPDCE n'était plus en fabrication et la fénamidone n'était pas encore en production. Cette dernière molécule peut être capté par l'appareil de l'ORAMIP.

Le 5 novembre 2005 un inspecteur des installations classées, présent sur le secteur, a fait arrêter un brûlage à l'air libre de la Société ABDM située au fond de l'impasse Camille Langlade. Le feu était à l'aplomb de la sortie Langlade sur la rocade. Il y a souvent des brûlages à cet endroit. C'est une zone de tri de société de démolition. D'autres part, des odeurs ont été ressenties derrière les établissements Sanofi et Rouleau Guichard puis avant la zone Thibaud sans toutefois en déterminer la provenance.

Lors de la réunion de la CLIP du pôle chimique sud de Toulouse, le 7 décembre, la DRIRE a proposé le lancement d'une étude plus générale sur les odeurs, financée par le SPPPI. Cette étude ferait appel à un bureau d'étude spécialisé dans le traitement des odeurs. La zone d'étude serait volontairement élargie afin d'englober l'ensemble des sources possibles d'émissions.

La réalisation de cette étude a été confirmée à M. DIEBOLD, député de la Haute Garonne, par M. le préfet de région, dans une lettre datée du 31 janvier 2005.

3 - Zone Nord de Toulouse - Station d'épuration de Ginestous

Le conseil Général a par délibération du 3 décembre 2004 porté à la connaissance de M. le préfet les éléments suivants.

Située au cœur des zones d'habitation, la station d'épuration de Ginestous et l'incinérateur, qui a été mis en service récemment, constituent une préoccupation majeure pour les habitants des quartiers voisins.

De nombreuses affaires, dont certaines récentes, ont montré les risques liés aux incinérateurs. Dans beaucoup de cas, les problèmes ont été détectés lors d'analyse de denrées alimentaires produites dans la périphérie des installations.

L'exploitant du site, avec l'accord de l'Etat et de la collectivité en charge du site, semble affirmer l'absence de danger et la réduction des nuisances olfactives. Il n'aurait donc aucune raison d'être hostile à la mise en œuvre de procédures de surveillance renforcée qui permettront de vérifier la véracité de ses affirmations.

Partant de ce constat, le conseil général émet le vœu que soit notamment mise en place une surveillance à court terme afin d'assurer un suivi plus objectif des nuisances olfactives, tels qu'un réseau de nez chargé d'évaluer quotidiennement les odeurs. Il permettrait, grâce à des habitants volontaires du quartier, de disposer de mesures régulières des nuisances subies et ainsi, de mieux détecter les facteurs aggravants afin de mieux les limiter.

Proposition d'action

Le bureau d'études EOG, spécialisé dans les études de nuisances olfactives, a été sollicité par la DRIRE pour participer à une réunion organisée par le SPPPI de Toulouse, pour aborder les points suivants :

- 1 - Bref rappel sur la réglementation concernant les odeurs.
- 2 - Comment mesurer les odeurs à la source (au niveau des sites émetteurs) ?
- 3 - Comment mesurer les odeurs dans l'environnement et comment peut-on quantifier la gêne ressentie par les riverains ?
- 4 - Au travers d'une étude de cas, comment il est possible d'identifier le ou les sites responsables des nuisances olfactives ressenties par les riverains et quel suivi olfactif est envisageable?
- 5 - présentation rapide des techniques de traitement permettant de réduire les émissions olfactives.